

# Utiliser de manière autonome TELEPAC - initiation

## PUBLIC CIBLE

Paysans du Tarn et alentours éligibles au fonds VIVEA.

## PRÉ-REQUIS

Aucun pré-requis nécessaire

## CONTENU

Acquérir les compétences nécessaires et être guidé dans ses démarches afin de faire ses déclarations PAC sur TELEPAC.

## MODALITÉ D'ENSEIGNEMENT

présentiel

## Infos complémentaires

### ORGANISÉE PAR

ADEAR Tarn

**DURÉE** : 1 jour(s)

**DATE LIMITE** : 29/04/2024

### MODALITÉS D'ACCÈS

les modalités d'accès seront précisées lors de la confirmation d'inscription

### TARIFS

Adhérent **90 €**

Non adhérent **90 €**

Non agricole **90 €**

### Finançable par le fond de formation Vivea

Les non-éligibles VIVEA ne sont pas prioritaires.

### ATTESTATION

**Remise en fin de formation**

### RENSEIGNEMENTS

Christophe Kuster  
adear.tarn@free.fr  
ADEART

### MENTIONS

Pour réussir votre formation, notre organisme est en capacité d'adapter ses prestations aux éventuelles situations de handicap, temporaires ou permanentes. Merci de nous contacter afin d'étudier ensemble les possibilités d'adaptation.

## DATES, LIEUX ET INTERVENANTS

Date	Lieu	Intervenant
29/04/2024	Communauté des communes Centre Tarn 81120 Tarn	Alix Laville et Christophe Kuster

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))